

CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE A.S.B.L.

«L'entraide au quotidien»

Rapport de gestion 2017



Avant-propos.

Comme les années antérieures, l'année 2017 fût une année riche en défis pour le Centre d'Entraide de Jette. Malgré les réorganisations opérées notamment au niveau du pôle éducation, malgré le contexte difficile pour Rouf avec les travaux de la Place du Miroir qui impactent négativement le commerce local, le Centre d'Entraide clôture ces comptes en boni. Les comptes relatent des indicateurs relatifs à l'activité, mais derrière ces chiffres, il y a une réalité que ceux-ci ne reflètent pas. Malgré les budgets importants alloués au niveau des ressources humaines, poste qui représente 82,98% du total des charges, la charge de travail qui pèse sur l'ensemble des salariés et des bénévoles du Centre est importante. Cette charge est la conséquence d'exigences accrues de la part des partenaires subsidiants, mais aussi d'un sous-effectif au niveau des équipes de bénévoles au niveau du pôle éducation, ce qui rend plus difficile l'encadrement des activités. Le travail bénévole, de par le fait qu'il n'est pas rémunéré, n'est donc pas reflété dans les comptes, et si même il pouvait être reflété, il ne serait pas représentatif de la valeur de l'engagement de ceux-ci, ainsi que des salariés, qui est d'une valeur inestimable. C'est grâce à cet engagement que le Centre d'Entraide peut faire face à ses nombreux défis.

Commentaire général sur les comptes 2017.

Pour avoir une meilleure compréhension de la lecture des comptes annuels, il est utile de mentionner certains faits importants qui ont marqué l'exercice comptable 2017.

- Le Centre a bénéficié d'un don de 3.000 € de la société Delhaize, fruit d'une vente de vin organisée fin 2016 au profit du Centre, et organisés par 3 magasins localisés sur la commune de Jette. Ce don, destiné à acquérir du matériel pour le service alimentaire, a été reporté sur l'exercice 2018 dans la mesure où les frais n'ont pas encore été engagés.
- Le subside de la Région de Bruxelles-Capitale pour le pôle économie insertion se chiffre à 63.250 € au lieu de 69.000 € initialement prévu. Cet écart s'explique par le fait que le cadre des personnes en insertion (articles 60) n'a pas été rempli durant toute l'année. Le subside étant fonction du nombre de personnes sous contrat d'insertion, la subvention a été calculée au prorata pour cette période sur base d'une tranche inférieure. On notera d'autre part un subside de la Région Wallonne de 5.994,25 € dans le cadre de la campagne T-Sac (T-shirts reconditionnés en sacs réutilisables), subside qui compense la diminution de subside de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Les ventes de Rouf ont progressé de 8,86% par rapport à l'exercice précédent, c'est-à-dire 58.180,77 € contre 53.444,12 € pour 2016, ce qui inverse la tendance baissière que l'activité a connue depuis 2015. Pour rappel, le chiffre d'affaire de 2014 s'élevait à 61.171,10 €. Malgré un marché difficile, ainsi que les travaux de la Place du Miroir qui pèsent négativement sur l'activité économique, nous restons persuadés de pouvoir faire évoluer le chiffre d'affaire par une réorganisation interne, ainsi que par une meilleure communication vis-à-vis de l'extérieur.

Analyse des comptes de résultats.

Global							
Compte de résultat abrégé	31/12/2017						
	Budget	Réel	Réel A-1	Ecart/Budget	%	Ecart/A-1	%
Approvisionnements marchandise	-	2.568,69	196,60	2.568,69	-	2.372,09	1306,56%
Services et biens divers	78.050,00	55.630,28	56.922,31	-22.419,72	71,28%	-1.292,03	97,73%
Rémunérations et charges sociales	389.405,00	375.149,69	356.701,83	-14.255,31	96,34%	18.447,86	105,17%
Charges d'amortissements et provisions	18.446,07	16.806,57	10.853,81	-1.639,50	91,11%	5.952,76	154,84%
Autres charges	2.545,63	1.285,26	1.288,91	-1.260,37	50,49%	-3,65	99,72%
Charges financières	916,80	606,43	656,25	-310,37	66,15%	-49,82	92,41%
Charges exceptionnelles	-	25,00	75,00	25,00	-	-50,00	33,33%
Impôts et taxes	-	29,27	18,98	29,27	-	10,29	154,21%
Total charges	489.363,50	452.101,19	426.713,69	-37.262,31	92,39%	25.387,50	105,95%
Recettes propres	65.750,00	64.610,77	57.530,79	-1.139,23	98,27%	7.079,98	112,31%
Dons	10.000,00	7.690,36	6.652,14	-2.309,64	76,90%	1.038,22	115,61%
Subsides	198.150,00	207.101,33	174.510,42	8.951,33	104,52%	32.590,91	118,68%
Variation de stock	-	931,62	-11.631,11	931,62	-	12.562,73	-8,01%
Autres produits d'exploitation	200.637,00	168.590,27	185.751,17	-32.046,73	84,03%	-17.160,90	90,76%
Revenus divers	-	4.929,28	1.495,24	4.929,28	-	3.434,04	329,66%
Revenus financiers	-	104,69	85,71	104,69	-	18,98	122,14%
Produits exceptionnels	-	1.012,86	1.734,83	1.012,86	-	-721,97	58,38%
Total recettes	474.537,00	454.971,18	416.129,19	-19.565,82	95,88%	38.841,99	109,33%
Résultat	-14.826,50	2.869,99	-10.584,50	17.696,49	-19,36%	13.454,49	-27,12%

Résultat de l'exercice.

Les comptes du Centre d'Entraide de Jette ASBL clôturés au 31/12/2017 affichent un bénéfice de 2.869,99 €, contre une perte budgétée de 14.826,50 €.

L'écart entre les deux chiffres trouve son origine tant au niveau des frais que des recettes. L'écart significatif se situe au niveau des frais généraux et des coûts salariaux. Globalement, certains frais généraux n'ont pas été engagés afin d'atteindre le point d'équilibre au niveau du résultat. Quant aux coûts salariaux, la revue des comptes par centre analytique montre que les écarts sont dus à plusieurs facteurs.

L'écart significatif au niveau des recettes se situe au niveau des autres produits d'exploitation, à savoir un écart de 32.046 €, écart qui se situe au niveau des subsides ACS. Le montant des subsides ACS est fonction de la masse salariale des contrats ACS. Suite à un licenciement au niveau du pôle éducation, un des postes ACS est resté vacant durant 3,5 mois. De plus, le subside octroyé au nouvel employé est moins élevé pour une question d'échelle barémique.

Chiffre d'affaires et recettes.

Les recettes propres se chiffrent à 64.610,77 € contre 57.530,79 €. Les recettes propres sont constituées des éléments suivants tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

	Budget	Réel	Réel A-1
<i>Pôle ESI (Rouf)</i>			
Recettes Rouf	60.000,00	57.244,92	52.469,12
Prestations de services	1.250,00	935,85	975,00
	61.250,00	58.180,77	53.444,12
<i>Pôle éducation</i>			
Recettes enfants	2.700,00	4.530,00	3.456,67
Recettes FLE	1.800,00	1.900,00	630,00
	4.500,00	6.430,00	4.086,67
	65.750,00	64.610,77	57.530,79

Le tableau fait apparaître que, tant le chiffre d'affaire du pôle Economie sociale-insertion que les recettes propres du pôle éducation, sont en progression par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres seront commentés ci-après, dans l'analyse des résultats par centre analytique.

Subsides.

Le montant des subsides octroyés au Centre par les différents pouvoirs subsidants et pris en résultat se chiffrent à 207.101,33 €, se décomposant comme suit:

Nature	Montant
Subsides communaux: Cohésion Sociale - subsides aux associations à caractère social - Atl	44.624,76 €
Subsides ILDE - Région de Bxl Capitale:	63.250,00 €
Subsides projet – COCOF: Cohésion Sociale	66.000,00 €
Subside ONE: EDD	16.853,67 €
Subside non-marchand	5.562,01 €
Subside Région Wallonne (Opération T-Sac)	5994,25 €
Subside MRBC – Contrat de Quartier 2010:	4.816,64 €
TOTAL:	207.101,33 €

Autres produits d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation de l'exercice se chiffrent à 168.590,27 € et se répartissent de la manière suivante:

Nature	Montant
Subventions ACS:	147.581,35 €
Subventions Maribel:	17.930,02 €
Rétrocessions Aide-ménagères	-1.942,33 €
Prestations aide-ménagères:	5.021,23 €
TOTAL:	168.590,27 €

Les subventions ACS représentent 87,54% du montant total des autres produits d'exploitation et dépendent des montants de la masse salariale relative aux contrats ACS qui sont au nombre de 8 pour 6 équivalents temps plein.

Frais généraux.

Le total des frais généraux incluant les achats de fournitures et les services et biens divers se chiffrent à 55.630,28 € contre 56.922,31 € en 2016, soit une légère diminution de 1.292,03 €.

Par rapport au montant budgété, les frais généraux représentent 71,28%, soit un écart positif de 22.419,72 €. Comme le montre le compte de résultat détaillé, cet écart se répercute sur une série de postes de dépenses. Parmi les écarts les plus significatifs, on note l'écart sur les frais de formations (4.050,00 €), entretien et réparations locaux (4.701,21 €), photocopieuse (2.406,98 €), ainsi que le mobilier et le matériel d'animations (2.898,46 €).

Masse salariale.

Les charges de la masse salariale se chiffrent à 375.149,69 € contre 356.701,83 € euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 18.447,86 €. Globalement, cette augmentation s'explique par l'augmentation du temps de travail au niveau du pôle administratif (+/- 11.000 €), ainsi qu'au niveau du pôle éducation avec l'engagement d'un animateur en contrat Article 17 (+/- 3.500 €), de même que par l'indexation des salaires et la régularisation de l'ancienneté de 3 contrats. En comparaison avec le budget, les charges salariales sont inférieures de 14.255,51 €. Cet écart peut s'expliquer par le fait que le budget prévoyait l'engagement d'un mi-temps au niveau du pôle administratif dont le coût était évalué à +/- 13.000,00 €. Cet engagement n'a pas été réalisé.

Amortissements.

Les charges d'amortissement s'élèvent à 16.806,57 €, contre 10.853,81 € pour l'exercice précédent, soit un écart de 5.952,76 €. Cette augmentation s'explique d'une part par des charges supplémentaires liées à de nouveaux investissements sur l'exercice, mais également par une correction suite à la constatation d'une erreur dans les tableaux d'amortissements, correction qui se chiffre à 2.909,81 €. Les charges d'amortissements sont en revanche moins élevées que ce que le budget prévoyait.

Autres frais d'exploitation.

Les autres frais d'exploitation se chiffrent à 1.285,26 € et représentent d'une part, le précompte immobilier du magasin-entrepôt – Rouf - de la Chaussée de Wemmel, pour 1.123,76 €, et d'autre part, la taxe compensatoire aux droits de succession pour un montant de 161,50 €.

Frais financiers.

Les frais financiers se montent à 606,43 € et consistent en des frais de banque.

Charges exceptionnelles.

Les charges exceptionnelles de 25 € représentent une amende de parking.

Impôts et taxes.

Les charges de précompte mobilier sur intérêts bancaires se chiffrent à 29,27 € pour l'exercice 2017.

Bilan synthétique.

Bilan synthétique			
Actif		Passif	
<u>Actifs immobilisés</u>		<u>Fonds social</u>	
Immobilisations corporelles	95.669,95	Fonds associatifs	96.859,20
<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>214.802,25</i>	Bénéfice/perte reporté	84.407,82
<i>Amortissements</i>	<i>-119.132,30</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>2.869,99</i>
Immobilisations Financières	525,00	Subsides en capital	33.716,57
		Provisions pour risque et charges	36.500,00
<u>Actifs circulants</u>		<u>Dettes</u>	
Stocks	47.512,62	Dettes financières	-
Créances commerciales	2.579,31	Dettes commerciales	-834,32
Autres créances	72.135,71	Dettes fiscales salariales et sociales	38.893,32
Valeurs disponibles	83.286,49		
Comptes de régularisation	23,50	Comptes de régularisation	9.320,00
Total actif	301.732,58	Total passif	301.732,58

Comptes d'actifs

Investissements.

Les comptes d'investissements du Centre d'Entraide de Jette présentent au 31/12/2017 une valeur d'acquisition de 214.802,25 € et des amortissements cumulés se chiffrant à 119.132,30 €, soit une valeur nette comptable de 95.669,95 €. Les investissements réalisés durant l'exercice se chiffrent à 4.198,70 €, dont 1.052,00 € en mobilier pour le pôle éducation, et 3.146,00 € en matériel informatique représentant l'achat d'une photocopieuse-imprimante.

Immobilisations financières.

Les immobilisations financières restent inchangées par rapport à l'exercice précédent, et s'élèvent à 525,00 €. Pour rappel, ce montant est constitué de la part coopérateur dans le CREDAL pour 25 €, une caution de 500,00 € déposée auprès de la société Lampiris.

Stock.

Le stock du magasin Rouf présente une valeur d'inventaire de 47.512,62 € contre une valeur de 46.581,00 €, soit une variation positive de stock de 931,62 €.

Créances commerciales.

Le solde des créances commerciales s'élève à 2.579,31 € et représente entre autre les montants facturés dans le cadre des prestations d'aide-ménagères, ainsi que des créances liées à l'activité de Rouf, c'est-à-dire les recettes payées par carte bancaire.

Autres créances.

Les autres créances présentent un solde de 72.135,71 €, à savoir:

- 28.220,54 € de subventions ACS à recevoir, relatives aux salaires des mois de novembre et décembre ainsi qu'aux pécules de vacances provisionnés,
- 21.577,84 € de subsides ILDE (Initiative locale de Développement de l'Emploi) pour le pôle économie-insertion,
- ainsi que des soldes de divers subsides à recevoir pour un montant de 22.337,33 €.

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Subside communal service alimentaire 2017	1.000,00
Subside communal service social 2017	3.400,00
Subside cohésion sociale 2017	5.542,50
Subside communal - cohésion sociale 2017	2.750,00
Subside O.N.E. 2016-2017	588,67
Subside O.N.E. 2017-2018	2.885,89
Régularisation Maribel 2017	176,02
Subside Région Wallonne - Projet T-Sac	5.994,25
	22.337,33

Valeurs disponibles.

Les comptes présentent un ensemble de valeurs disponibles se chiffrant à 83.286,49 €, constitués principalement des avoirs bancaires ainsi que des montants en caisse.

Comptes de régularisations de l'actif.

Les comptes de régularisation de l'actif présentent un solde de 23,50 € à la clôture de l'exercice 2017, qui représentent les intérêts bancaires à recevoir (Intérêts sur compte Triodos).

Comptes de passif.

Capitaux propres.

Les fonds propres présentent un solde de 184.137,01 € à la date de clôture de l'exercice. Ceux-ci se décomposent entre autre du patrimoine de départ s'élevant à 95.000 € et des moyens permanents en espèces de 1.859,20 €, du bénéfice reporté de l'exercice se chiffrant à 87.277,81 € après affectation du résultat de l'exercice, à savoir un bénéfice de 2.869,99 €.

Subsides.

Le montant du solde des subsides liés aux investissements, et qui font l'objet d'une prise en résultat au même rythme que les amortissements des investissements couverts, s'élève à 33.716,57 €. Un montant de 4.816,64 € a été pris en résultat sur l'exercice.

Provisions pour risque et charge.

Le montant des provisions pour risque et charge reste inchangé par rapport à l'exercice précédent, et présente un solde final de 36.500 €. Pour rappel, ce montant est affecté essentiellement pour de futurs travaux de bâtiment.

Dettes financières.

Le bilan ne présente pas de dettes financières.

Dettes commerciales.

Les dettes commerciales se chiffrent à -834,32 €. Ce montant se compose des dettes fournisseurs pour -946,53 € (dette négative → créance), et de 112,21 € de provisions pour factures à recevoir.

Dettes fiscales, salariales et sociales.

Les dettes fiscales, salariales et sociales présentent un solde de 38.893,32 €. On notera un montant ONSS de 6.811,50 € qui représente une provision en notre faveur. La provision pour pécule de vacances se chiffre à 37.095,01 €, et l'avance faite par Actiris lors de l'engagement de salariés sous contrat ACS se chiffre à 8.481,16 €. On notera également un solde de 128,65 € en faveur de l'administration de la TVA, résultant de l'activité commerciale du pôle économie-insertion, ainsi que des prestations des aide-ménagères.

Comptes de régularisations du passif.

Les comptes de régularisations du passif se chiffrent à 9.320,00 €. Cette somme est constituée de 3 éléments, à savoir des subsides reportés comme suit:

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Subside communal Travaux	2.400,00
Subside communal ATL 2017	1.000,00
	3.400,00

Le deuxième poste est le report de 8/12 des recettes des inscriptions des écoles des devoirs et des cours de français-langue étrangère, à savoir 8/12 de 4.380 €, soit 2.920 €, répartis sur la période scolaire qui s'étale sur la période de septembre 2017 à août 2018.

Enfin, le troisième poste est le report du don de 3.000 € de la société Delhaize, dans la mesure où les dépenses prévues pour ce don n'ont pas encore été réalisées.

Analyse du compte de résultat par pôle d'activité:

Pôle social :

<u>Pôle social</u>							
Compte de résultat abrégé							
31/12/2017							
	Budget	Réel	Réel A-1	Ecart/budget	%	Ecart/A-1	%
Services et biens divers	17.183,30	16.263,80	17.398,81	-919,50	94,65%	-1.135,01	93,48%
Rémunérations et charges sociales	131.781,00	126.690,08	107.955,79	-5.090,92	96,14%	18.734,29	117,35%
Charges d'amortissements et provisions	3.200,03	1.734,63	487,75	-1.465,40	54,21%	1.246,88	355,64%
Autres charges	633,40	53,83	53,84	-579,57	8,50%	-0,01	99,98%
Charges financières	333,40	274,75	252,84	-58,65	82,41%	21,91	108,67%
Charges exceptionnelles	-	25,00	75,00	25,00	-	-50,00	33,33%
Impôts et taxes	-	29,27	18,98	29,27	-	10,29	154,21%
Total charges	153.131,13	145.071,36	126.243,01	-8.059,77	94,74%	18.828,35	114,91%
Recettes propres	-	-	-	-	-	-	-
Dons	10.000,00	7.690,36	6.652,14	-2.309,64	76,90%	1.038,22	115,61%
Subsides	22.100,00	27.091,20	12.692,87	4.991,20	122,58%	14.398,33	213,44%
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	120.337,00	108.566,86	103.416,46	-11.770,14	90,22%	5.150,40	104,98%
Revenus divers	-	1.192,83	230,54	1.192,83	-	962,29	517,41%
Revenus financiers	-	104,69	75,95	104,69	-	28,74	137,84%
Produits exceptionnels	-	1.012,86	1.734,83	1.012,86	-	-721,97	58,38%
Total recettes	152.437,00	145.658,80	124.802,79	-6.778,20	95,55%	20.856,01	116,71%
Résultat	-694,13	587,44	-1.440,22	1.281,57	-84,63%	2.027,66	-88,98%

Le résultat du Pôle Social présente un bénéfice de 587,44 €, contre une perte budgétée de 694,13 €. L'écart positif entre le résultat budgété et le résultat réel est principalement dû à des charges moins élevées que prévu, l'écart positif étant de 8.059,77€.

Les frais généraux engagés l'ont été à concurrence de 94,65% du budget, soit un montant réel de 16.263,80 € pour un budget de 17.183,30 €. Ils sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent qui présentait un montant de 17.398,81 €.

Les charges salariales se chiffrent à 126.690,08 € contre un budget de 131.781,00 €, soit un écart positif de 5.090,92 €. L'écart s'explique principalement par l'allocation de 50% du coût salarial de l'assistant administratif vers le pôle éducation. Par rapport à l'année précédente, la variation s'explique par l'affectation de 10% du salaire du poste de direction (+/- 5.000 €) alors qu'il n'y avait pas d'affectation de celui-ci en 2016, une augmentation du temps de travail pour le poste d'assistant administratif, ainsi qu'une augmentation des heures prestées par les aide-ménagères par rapport à 2016.

Les charges d'amortissements s'élèvent à 1.734,63 € contre 3.200,03 € prévu au budget. L'écart s'explique entre autre par une provision pour risque et charge prévue au budget de 1.250 €, mais non comptabilisée. Par rapport à l'exercice précédent, les amortissements présentent une augmentation de 1.246,88 €. Dans ce montant, il faut voir une correction de 623,44 € relative à l'exercice 2016, suite à la constatation après la clôture des comptes 2016 d'une erreur dans les tableaux d'amortissements.

Pour les autres charges d'exploitation, nous avons un total de 53,83 €, représentant 1/3 de la taxe compensatoire sur les droits de succession (1/3 de 161,50 €), taxe calculée en fonction du patrimoine de l'association. Ce montant est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau des revenus, les dons de l'exercice 2017 s'élèvent à 7.690,36 €, contre 6.652,14 € pour l'exercice précédent (7.090,36 € Centre, et 600 € service alimentaire) soit une augmentation de 1038,22 €. Comme déjà mentionné, il est à noter que le don de 3.000 € reçu de la société Delhaize, n'est pas inclus dans ce montant. Celui-ci a été reporté sur l'exercice 2018, vu que les dépenses affectées à celui-ci n'ont pas encore été engagées. Ceci étant, malgré ce report, on constate que les dons ont augmenté de 15,61% par rapport à l'exercice précédent, soit de 1.038,22 €.

Les subsides octroyés se chiffrent à 27.091,20 €, ceux-ci sont composés comme suit:

Description	Montant
Subside communal 2016 (report)	3.000,00
Subside communal 2017	22.000,00
Subside Non-marchand - 2016-2017	2.091,20
	27.091,20

Le subside non-marchand, octroyé afin de compenser l'écart de certains salaires par rapport au barème de référence de la Cocof, a été calculé sur base des chiffres salariaux réels.

Les autres produits d'exploitation, représentant essentiellement des subventions liées aux salaires, ainsi que les prestations des aide-ménagères, représente un montant de 108.654,87 € contre 120.337 € budgété, qui se décompose comme suit:

Description	Montant
Subventions ACS	96.522,95
Rétrocessions A.M.	-1.942,33
Subventions Maribel	8.965,01
Prestations aide-ménagères	5.021,23
	108.566,86

L'écart avec le budget s'explique par le fait que 50% de la subvention Maribel ont été affectés sur le pôle éducation, de même qu'une partie des coûts salariaux du pôle administration que couvrent en partie cette subvention. Par rapport à l'exercice précédent, on observe un écart de 5.150,40 €, puisque le montant était de 103.416,86 €. Cet écart s'explique principalement par la variation d'affectation de la subvention Maribel liée au poste d'assistant administratif. En 2016, 1/3 de la subvention a été affecté sur le pôle éducation. Pour 2017, elle est affectée à concurrence de 50%.

Les revenus divers s'élevant à 1.192,83 € se composent d'une part des récupérations de précompte professionnel sur salaires à concurrence de 192,83 €, et d'autre part, un montant de 1.000 € représentant une partie d'indemnisation d'assurance relative à des dégâts des eaux dans les caves du bâtiment de la rue Werrie, montant qui justifie l'écart par rapport à l'exercice précédent.

Centre d'Entraide de Jette A.S.B.L.
Rue Henri Werrie, 11 – 1090 Jette

Pour ce qui est des revenus financiers, les intérêts bancaires s'élèvent à 104,69 €.

Les autres produits exceptionnels comprennent des montants résultant de nettoyage de compte fournisseurs n'ayant pas été correctement apurés par le passé.

Pôle éducation :

Pôle éducation							
Compte de résultat abrégé							
31/12/2017							
	Budget	Réel	Réel A-1	Ecart/budget	%	Ecart/A-1	%
Services et biens divers	30.266,70	12.556,43	14.530,57	-17.710,27	41,49%	-1.974,14	86,41%
Rémunérations et charges sociales	113.571,00	134.306,60	120.960,97	20.735,60	118,26%	13.345,63	111,03%
Charges d'amortissements et provisions	8.200,03	8.139,07	3.295,73	-60,96	99,26%	4.843,34	246,96%
Autres charges	633,40	53,83	53,83	-579,57	8,50%	-	100,00%
Charges financières	333,40	39,67	77,87	-293,73	11,90%	-38,20	50,94%
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	153.004,53	155.095,60	138.918,97	2.091,07	101,37%	16.176,63	111,64%
Recettes propres	4.500,00	6.430,00	4.086,67	1.930,00	142,89%	2.343,33	157,34%
Dons	-	-	-	-	-	-	-
Subsides	93.250,00	98.751,23	81.319,70	5.501,23	105,90%	17.431,53	121,44%
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	52.530,00	44.380,49	56.547,23	-8.149,51	84,49%	-12.166,74	78,48%
Revenus divers	-	3.194,79	251,67	3.194,79	-	2.943,12	1269,44%
Revenus financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total recettes	150.280,00	152.756,51	142.205,27	2.476,51	101,65%	10.551,24	107,42%
Résultat	-2.724,53	-2.339,09	3.286,30	385,44	85,85%	-5.625,39	-71,18%

Le compte de résultat du pôle éducation présente à la clôture du 31/12/2017 une perte nette de 2.339,09 € contre une perte budgétée de 2.724,53 €, soit un résultat en ligne avec le budget.

Les frais généraux engagés ont été moins élevés que prévus, ceux-ci se chiffrant à 12.556,43 € pour un budget initial de 30.266,70 €. Cet écart se répercute sur l'ensemble des postes de dépenses, avec toutefois des écarts significatifs sur les frais de formations (2.835 € - Le Centre a bénéficié de programmes de formations gratuites), d'entretien et réparations de locaux (3.449,35 €), de photocopieuse (2.301,48 € - Le montant avait été budgété avant la négociation de l'arrêt du leasing de la photocopieuse et de son remplacement par l'achat d'une nouvelle machine), de fournitures de bureau (1.012,35 €), de mobilier d'animation (2.970,64 €).

L'ensemble des charges salariales s'élève à 134.960,97 € contre un budget de 113.571,00 €, soit un surplus de 20.735,60 €. Cet écart s'explique d'une part par une affectation supplémentaire de coûts salariaux administratifs du pôle social vers le pôle éducation à concurrence de 13.151,48 €, ainsi que 3.483,49 € de coûts liés à l'engagement d'un animateur sous contrat Article 17, poste non prévu initialement. Par rapport à l'exercice précédent, on note une augmentation de 13.345,63 €, qui s'explique par l'allocation de 50% du coût salarial lié au poste d'assistant administratif, temps de travail plus important que durant l'année 2016 lié à la vacance du poste de coordination durant plusieurs mois.

Les charges d'amortissements se chiffrent à 8.139,73 € par rapport à un budget de 8.200,03 €. Les charges d'amortissements sont essentiellement constituées d'amortissement sur le bâtiment (5.105,54 €), sur le matériel informatique (2.374,14 €) et sur le mobilier (2.374,14 €). Il n'y a pas eu de provision pour risque et charge comptabilisée comme le prévoyait le budget. En revanche, il y a lieu de noter une correction sur les amortissements du bâtiment de 2.493,75 € lié à

l'exercice 2016, une erreur de calcul ayant été constatée au niveau du tableau d'amortissement, et ce après la clôture des comptes de 2016. Ceci explique en partie l'augmentation des amortissements par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation présentent un solde de 53,83 € et représente la quote-part de la taxe compensatoire aux droits de succession imputée.

Les frais financiers, consistant en des frais bancaires se montent à 39,67 €.

Les recettes propres comptabilisées présentent un total de 6.430,00 €. Ce montant comprend 1.900 € de recettes d'inscriptions aux activités FLE (Français-Langue étrangère), et 4.530,00 € de recettes d'inscriptions des activités enfants. Ce dernier montant représente 8/12 de la somme encaissée en 2016, couvrant l'année scolaire 2016-2017, et 4/12 des inscriptions de l'année scolaire 2017-2018.

Les subsides reçus se chiffrent à 98.751,23 €, contre un budget prévisionnel de 92.000 €. Ce montant se décompose comme suit:

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Subside communal ATL	1.350,00
Subside communal 2016	2.274,76
Subside communal cohésion sociale 2017	11.000,00
Subside COCOF - Cohésion sociale 2017	66.000,00
Subside Non-marchand 2016-2017	1.272,80
Subside O.N.E. 2016- 2017	13.967,78
Subside O.N.E. 2017- 2018	2.885,89
	98.751,23

Concernant le subside non-marchand, même commentaire que celui fait dans l'analyse du pôle social. Le montant a été calculé sur base des chiffres salariaux réels.

Le subside O.N.E. octroyé pour l'exercice 2016-2017 avait été intégralement reporté sur 2017, soit un montant de 11.662,61 €. L'O.N.E. a entre-temps accordé un complément de subsides ce qui porte le subside à 13.967,78 €. Ces deux éléments expliquent en partie l'écart par rapport à l'exercice précédent, soit 10.946,77 €. Le subside pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 8.657,66 € dont 1/3 est pris en résultat sur 2017, soit 2.885,89 €, le solde étant reporté sur l'exercice 2018, soit un montant de 5.771,77 €.

Les autres produits d'exploitation se montent à 44.380,49 € pour un montant budgété de 52.530,00 €. Il s'agit d'une part des subventions ACS se chiffrant à 35.415,48 € et d'autre part, la subvention Maribel pour un montant de 8.965,01 €.

La subvention ACS est moins importante que prévue, notamment de par le fait que le poste de coordinateur du pôle éducation est resté vacant pendant 3,5 mois et que le poste du nouveau coordinateur est moins subventionné de par le fait d'un niveau barémique moins élevé. Ceci explique aussi la variation négative de 12.166,74 € par rapport à l'exercice précédent à concurrence de 15.715,70 €. Le reste de la variation, soit un écart positif de 3.548,96 € est lié à la subvention Maribel

Centre d'Entraide de Jette A.S.B.L.
Rue Henri Werrie, 11 – 1090 Jette

liée au poste d'assistant administration. En 2016, 1/3 de la subvention a été affecté sur le pôle éducation. Pour 2017, elle a été affectée à concurrence de 50%.

Les revenus divers s'élevant à 3.194,79 € consistent d'une part en des exonérations de précompte professionnel à concurrence de 194,79 € et d'autre part, un montant de 3.000 € représentant une partie d'indemnisation d'assurance relative à des dégâts des eaux dans les caves du bâtiment de la rue Werrie.

Pôle économique – Pôle ESI :

Pôle économique							
Compte de résultat abrégé							
31/12/2017							
	Budget	Réel	Réel A-1	Ecart/Budget	%	Ecart/A-1	%
Approvisionnements marchandise	-	2.568,69	196,60	2.568,69	-	2.372,09	1306,56%
Services et biens divers	30.600,00	26.810,05	24.992,93	-3.789,95	87,61%	1.817,12	107,27%
Rémunérations et charges sociales	144.053,00	114.153,01	127.785,07	-29.899,99	79,24%	-13.632,06	89,33%
Charges d'amortissements et provisions	7.046,00	6.932,87	7.070,33	-113,13	98,39%	-137,46	98,06%
Autres charges	1.278,83	1.177,60	1.181,24	-101,23	92,08%	-3,64	99,69%
Charges financières	250,00	292,01	325,54	42,01	116,80%	-33,53	89,70%
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	183.227,83	151.934,23	161.551,71	-31.293,60	82,92%	-9.617,48	94,05%
Recettes propres	61.250,00	58.180,77	53.444,12	-3.069,23	94,99%	4.736,65	108,86%
Dons	-	-	-	-	-	-	-
Subsides	82.800,00	81.258,90	80.497,85	-1.541,10	98,14%	761,05	100,95%
Variation de stock	-	931,62	-11.631,11	931,62	-	12.562,73	-8,01%
Autres produits d'exploitation	27.770,00	15.642,92	25.787,48	-12.127,08	56,33%	-10.144,56	60,66%
Revenus divers	-	541,66	1.013,03	541,66	-	-471,37	53,47%
Revenus financiers	-	-	9,76	-	-	-9,76	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-
Total recettes	171.820,00	156.555,87	149.121,13	-15.264,13	91,12%	7.434,74	104,99%
Résultat	-11.407,83	4.621,64	-12.430,58	16.029,47	-40,51%	17.052,22	-37,18%

Le résultat du pôle économique et insertion se solde par un bénéfice de 4.621,64 € contre une perte budgétée de 11.407,83 €.

Les frais généraux se chiffrent à concurrence de 26.810,05 € contre un budget de 30.600,00 €, soit un écart de 3.789,95 €. L'écart positif se répartit un peu sur l'ensemble des postes de frais, mais on notera les écarts les plus significatifs sur les frais de formations (1.380 €) suite à l'adhésion au projet pilote de formations gratuites mis en place par l'asbl Fobagra et CF2d, les frais de loyer (1.232 €) et les frais de publicité (737,84 €). Par rapport à l'exercice précédent, le montant des frais généraux reste dans le même ordre de grandeur, puisque ceux-ci se chiffraient à 24.992,93 €.

Le total des charges salariales se chiffre à 114.153,01 €, contre un budget initial de 144.053,00 €. D'une part, une partie moins importante des coûts salariaux du poste de direction, initialement prévus, a été affectée au pôle économique, soit un écart de 20.824,27 €. Le reste de l'écart s'explique un temps de travail presté moindre par rapport à la prévision (absence pour maladie + remplacement partiel.) Comparé à l'exercice précédent, les coûts salariaux sont en diminution de 13.632,06 €. Cet écart résulte principalement des coûts salariaux lié au poste de direction affecté à concurrence de 10% sur l'exercice 2017 contre 20% soit +/- 7.300 €. Le solde de l'écart résulte d'un nombre d'heures prestées moins important au niveau des ouvriers polyvalents (2 ½ temps).

Les charges d'amortissements se chiffrent à 6.932,87 € sont en ligne avec le budget de 7.046,00 € et constituent pour l'essentiel en des charges sur le matériel destiné à l'atelier couture et aux aménagements du magasin, à concurrence de 5.322,53 €. Notons que les charges d'amortissements de l'exercice restent constantes par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation présentent un solde de 1.177,60 € et se composent d'une part, du précompte immobilier chiffré à 1.123,76 €, et d'autre part, la taxe compensatoire aux droits de succession, s'élevant à 53,84 €. Là aussi, le montant de l'exercice reste constant par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières s'élevant à 292,01 € consistent en des frais bancaires.

Les recettes propres de 58.180,77 € sont constituées des recettes des ventes Rouf à concurrence de 57.244,92 € et 935,85 € de prestations de services principalement environnementales. Elles représentent 96,97% du montant budgété et sont en progression de 8,86% par rapport à l'exercice précédent. (53.444,12 euros en 2016).

Les subsides présentent un montant de 81.258,90 € contre un budget prévisionnel de 80.600,00 €. Ce montant se décompose comme suit:

Description	Montant
Subside communal - 2016	5.000,00
Subside ILDE 2017	63.250,00
Subsides Non-marchand 2017	2.198,01
Subside Région Wallonne - T-Sac	5.994,25
Subside MRBC - Contrat de quartier 2010	4.816,64
	81.258,90

Pour rappel, le subside communal pour les associations à caractère social, de 10.000 € de 2016 pour le projet Rouf, avait été réparti sur deux exercices, soit 5.000 € en 2016 et 5.000 € sur 2017.

Le subside octroyé par la Région de Bruxelles-Capitale qui était de 69.000 € initialement, ne se chiffre qu'à 63.250 €. Ce subside est en fonction du nombre de personnes (article 60) travaillant en insertion au sein de la structure. Comme le cadre n'a pas été complet durant toute l'année, nous sommes passés sous une tranche de subside inférieure pour les périodes concernées, ce qui explique cette diminution.

Pour ce qui est du subside non-marchand, s'élevant à 2.198,01 €, même commentaire que celui fait dans l'analyse du pôle social. Le montant a été calculé sur base des chiffres salariaux réels.

Le subside de la Région Wallonne, de 5.994,25 € a été octroyé dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à l'utilisation de sacs réutilisables. Pour réaliser cette opération, Rouf a confectionné des sacs réutilisables à partir de T-shirt de récupération. Une opération de distribution a été organisée durant les fêtes de fin d'année dans plusieurs villes wallonnes (Liège, Bastogne, Namur, Louvain-la-Neuve).

Pour rappel, le subside MRBC, qui se chiffre à 4.816,64 € est la prise en résultat du subside reçu en capital, dans le cadre du contrat de quartier associé au projet Rouf, et ce au prorata des amortissements qui sont liés aux investissements relatifs à ce projet.

La variation de stock se chiffre à un montant positif de 931.62 € .

Centre d'Entraide de Jette A.S.B.L.
Rue Henri Werrie, 11 – 1090 Jette

Les autres produits d'exploitation se chiffrent à 15.642,92 € pour l'exercice 2017 contre 25.787,48 €, soit un écart de 10.144,56 €. Le montant de 2017 représente la subvention ACS, qui se chiffrait à 20.371,44 € en 2016. L'autre élément qui justifie l'écart est un montant de 5.416,04 € relatif à la subvention Maribel. En 2016, cette subvention avait été répartie à concurrence d'1/3 sur les 3 pôles. Sur l'exercice 2017, il n'y a pas eu d'affectation sur le pôle économique.

Les revenus divers représentant 541,66 € se composent d'une part des exonérations de précompte professionnel pour un montant de 224,96 € et d'autre part d'indemnisations d'accident du travail pour 316,70 €.

Je certifie que ces comptes sont sincères et véritables, et demande dès lors, l'approbation de ceux-ci par les membres de l'Assemblée générale.

Eric Saint-Guillain,

Administrateur, Trésorier.